

La localisation des fonctions économiques dans la ville (suite) :

Rappel :

1/ Les politiques générales

2/ Les politiques de localisation des activités : Les activités tertiaires de haut niveau CBD, les activités nuisantes, les zones industrielles banales, le départ des activités industrielles des centres des villes, les activités de hauts niveaux technologiques.

Suite :

3/ les politiques de localisation des commerces et des services :

Si l'existence de l'Hyper-centre ou CBD est rarement contestée, se pose le problème des centres secondaires avec leur cortège de services au premier rang desquels le commerce. Les magasins de proximité, les artisanats de service sont partout menacés dans le monde occidental par les centres commerciaux périphériques, parfois localisés en rase-campagne, à un simple carrefour de voies de communication. Il en résulte une destruction du tissu urbain traditionnel au profit d'une nouvelle expression de l'espace dispersé dans l'extrême.

Les villes-centres réagissent par de grandes opérations de rassemblement des commerces et des services dans des lieux clos, climatisés, à rues intérieures, étagés, paysagés qui n'ont plus rien avec les rues commerçantes où le spectacle qui était au rez-de-chaussée. Ils ont un succès surtout auprès des jeunes. C'est un fait objectif, même si on le juge nocif pour la ville telle que l'urbanisme l'a toujours vécue.

Les pôles de compétitivité :

Définition 1 : Réunion d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche qui s'engagent dans une démarche partenariale (sur un territoire donné, qui est le plus souvent la région, mais sans regroupement physique) pour développer des synergies autour de projets dont les priorités sont l'innovation et la recherche de la compétitivité.

Apparition des pôles de compétitivité en France :

Les pôles de compétitivité sont apparus en France en réaction à de nombreux facteurs économiques négatifs :

- 1- retard par rapport aux autres grands pays industriels dans le domaine de l'innovation technologique.
- 2- En conséquence, décrochage du contenu technologique et baisse de niveau de gamme des produits français.
- 3- Retard dans les domaines majeurs (techniques de l'information et de la communication, biotechnologies).
- 4- Mutation des exportations françaises qui se concentre en Europe sur des marchés plus étroits et moins porteurs.

Ces pôles s'inspirent des théories des clusters qui reposent sur la proximité géographique et culturel et sur la complémentarité d'entreprises ou d'institutions partageant un même domaine de compétences, ce qui permet des économies d'échelle, des synergies entre entreprises et centres de recherche.

Nous avons dans le monde par exemple :

- La Silicon Valley dans la région de San Francisco, liée à l'université de Stanford. Haute technologie, créé par d'anciens étudiants.
- Les Kompetenznetze (réseaux de compétence) allemands
- Les pôles suédois de compétitivité (Medicon Valley, 30.000 emplois).
- Les parcs high-tech en Chine
- Les clusters de Corée du Sud (Cristal Valley), spécialisé dans les écrans plats autour de l'entreprise Samsung.

La France compte 71 pôles de compétitivité portant une dénomination anglophone (y voyant un signe de modernité). Ils sont répartis en : 7 Pôles « mondiaux », 10 pôles de compétitivité à « vocation mondiale » et 54 pôles de compétitivité « nationaux ».

Ces pôles de compétitivité touchent plusieurs secteurs d'activités :

- L'agriculture et les industries agricoles.
- les biotechnologies
- la santé et la nutrition
- les procédés industriels et la lutte contre les risques.
- les matériaux
- les plastiques et la chimie
- l'image et les multimédia
- les logiciels
- l'électronique et les télécommunications
- la logistique et la mobilité

- l'énergie
- Les équipements du foyer et de la personne
- la mécanique et la microtechnique.



Carte de répartition des 71 pôles de compétitivité en France (2010)

Cependant cette politique territoriale fondée sur les pôles de compétitivité réclame un certaines questions : tel que leur nombre, les moyens financiers prévus, ou encore de leur animation par l'Etat.

Bibliographie :

- (Merlin P., et Choay F., 2010).
- (Michael Porter, 1998).